

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-obtient-le-respect.html>



Le SNETAP-FSU obtient le respect du droit syndical !

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 9 février 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Notre organisation syndicale, le SNETAP-FSU organisait le 9 février, au [LEGTA](#) du Fresne, un stage de formation syndicale sur la question des droits syndicaux et du protocole en [CFA/CFPPA](#).

La participation à ce stage est un droit pour tous les agents dont les agents contractuels. A ce titre, tous les agents des [CFA](#) et [CFPPA](#) du Maine et Loire avaient été invités à y participer. Tous ceux qui l'ont souhaité ont fait leur demande de congé, par écrit, à leur chef de service au moins un mois à l'avance.

Mais le directeur de l'[EPL](#) de Montreuil-Bellay avait refusé, par un courrier en date du 25 janvier, le bénéfice du congé à plusieurs agents en invoquant les nécessités de fonctionnement du service.

Prévenu au moins un mois à l'avance, nous ne voyions pas en quoi la direction peut faire valoir les nécessités du fonctionnement du service. D'autant plus que cette formation syndicale a été refusée à certains et accordée à d'autres agents du même service, le directeur arguant du fait que ces derniers (qu'il a donc choisis) seraient « mieux armés », une fois la formation réalisée, pour participer, en interne, aux échanges sur le protocole. Nous étions donc en total désaccord avec cette interprétation du droit syndical et nous considérons que les critères retenus pour REFUSER à plusieurs agents de participer à notre stage syndical n'étaient pas acceptables.

Nous étions d'autant plus surpris qu'il s'agit là du cinquième stage organisé, sur le même sujet, dans la région et que c'est la première fois que se présente une telle situation. Pourtant dans un premier temps, malgré les échanges avec la Direction de l'EPL et le Chef du [SRFD](#), il a été impossible de faire entendre raison aux différentes autorités.

Mais grâce à une mobilisation et une pression à tous les niveaux : sections locale, régionale et secrétariat général du SNETAP-FSU, nous avons pu faire respecter les droits syndicaux des agents en CFA CFPPA. Par un courriel en date du 7 février, la Direction de l'établissement a informé les agents concernés qu'ils peuvent participer au stage syndical.

UNE BELLE VICTOIRE COLLECTIVE POUR UN DROIT COLLECTIF : LE DROIT A LA FORMATION SYNDICALE !

[Retrouvez cet article sur le site du Snetap-FSU Pays de Loire](#)